

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL Responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire (RLE)

Unité locale d'enseignement de CARCASSONNE (11)

**CV + Lettre de motivation à envoyer à : diper11@ac-montpellier.fr avant
le mercredi 20 juin 2018 minuit – Entretien le vendredi 22 juin 2018**

TEXTES DE REFERENCE

- Circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011, Enseignement en milieu pénitentiaire

CADRE

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN de l'Aude et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département, l'enseignant RLE assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il contribue ainsi, en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants, au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

ACTIVITES

- Enseigner en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organiser et piloter le service d'enseignement dans l'ULE en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueillir et évaluer des entrants dans le cadre du parcours arrivants.
- Évaluer les niveaux des personnes détenues, analyser leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposer pour chacun un parcours de formation.
- Organiser des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, un enseignement adapté et individualisé notamment pour les moins de 25 ans, les personnes sans diplôme, soit souvent sur les niveaux infra VI, VI, et de plus en plus V. Des cours de Français Langue Etrangère complètent l'offre.
- Organiser et accompagner l'enseignement à distance en lien avec les universités, le CNAM...
- Organiser des examens du niveau V au niveau I
- Mettre en œuvre la dotation horaire et le budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Rédiger des compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire avec des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Piloter l'équipe des vacataires de l'ULE.
- Participer aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participer aux commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

COMPETENCES

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.
- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).
- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours (offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés), à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.
- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.
- Capacité à traiter des éléments statistiques.
- Capacité d'organisation et de coordination.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.
- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.
- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelles.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Poste de professeur des écoles avec mission de responsable local de l'enseignement.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé (de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou D, CAPPEI). L'affectation à titre définitif pourra être prononcée après une première année provisoire, à l'issue d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire.

Si l'enseignant n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé, la préparation du CAPPEI est fortement recommandée, en principe lors de la seconde année d'exercice. Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

Cf décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré.

Extension possible du service en heures supplémentaires pour les besoins du service et avec l'accord de l'enseignant et de l'UPR.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE (sous conditions).